

# Greffe universel

Un service centralisé  
dédié à vos démarches  
judiciaires



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POSS TENEBRAS LUX

POUVOIR JUDICIAIRE

## Mission

- > Le greffe universel est un espace d'accueil à destination des justiciables, des avocat-e-s et du public. Situé à l'entrée du Palais de justice, il tend à faciliter les démarches des justiciables et des avocat-e-s, ainsi que les communications entre ces dernier-ère-s et l'ensemble des juridictions et services du Pouvoir judiciaire.

## Accueil, information et orientation

- > Le greffe universel vous accompagne dans vos démarches, vous renseigne dans des termes simples et compréhensibles et vous oriente vers la bonne salle d'audience ou le bon service.

> Le greffe universel ne dispense pas de conseils juridiques, ni ne renseigne sur l'état d'avancement d'une procédure en cours ou terminée.

## Formulaires

- > Des formulaires sont à votre disposition sur le site internet. En cas d'incertitude ou de questions, le greffe universel vous oriente vers le(s) formulaire(s) se rapportant à votre demande.

> [justice.ge.ch/fr/contenu/formulaires](https://justice.ge.ch/fr/contenu/formulaires)

## Dépôts de documents, de pièces et d'actes

- > Le dépôt de pièces, de documents et de formulaires est facilité : véritable greffe transversal, il vous est désormais possible de déposer des documents à l'attention de l'ensemble des juridictions et services en un point unique.

> Les délais légaux et les délais de traitement sont préservés : tout dépôt nécessitant un traitement urgent est transmis immédiatement par voie numérique à la juridiction destinataire.

> Tous les dépôts non-urgents déposés au-delà de 12h30 parviennent à la juridiction ou au service concerné le jour ouvrable suivant.

> Pour ce qui concerne les dépôts d'actes à l'attention du Ministère public faisant courir un délai pour cette autorité, le délai ne commence à courir qu'au moment de l'arrivée effective de l'acte dans la juridiction, soit le jour même du dépôt, soit le jour ouvrable suivant.

## Encaissements

- > Le greffe universel assure plusieurs types d'encaissements, en lien avec une procédure. Il accepte les paiements par carte de crédit, de débit ou Twint.

> Sont exclus les paiements en argent liquide.

# Informations pratiques

Place du Bourg-de-Four 1  
Bâtiment A, rez-de-chaussée  
(entrée du Palais de justice)  
1204 Genève

Horaires :  
Lundi - vendredi  
8h30-12h30  
13h30-16h30



Pour des informations plus détaillées,  
nous vous invitons à consulter notre site internet :  
[justice.ge.ch/fr/contenu/greffe-universel](http://justice.ge.ch/fr/contenu/greffe-universel)

